Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20230418-D2023-4-9-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/04/2023

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2023_4_9

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 28

Votants : 34

Objet : Enfance Jeunesse Bilan actions 2022 et attribution subvention CSC Les Unis Vers

L' an deux mille vingt trois, le mardi 18 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 11 Avril 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame CHAUSSERAY Francine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur
Vu la compétence exercée en matière de gestion des actions petite enfance et enfance
Vu la délibération du 22 septembre 2020 confiant la gestion du multiaccueil les Bootchoos à Champdeniers par le Centre socio-culturel Les Unis Vers
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 avec le Centre socio-culturel Les Unis Vers signée le 13 décembre 2022 et notamment son article 4
Vu le vote du budget primitif en date du 21 mars 2023

Considérant le bilan des actions menées par le CSC favorisant le développement social et le bien-être des enfants par la gestion et la mise en œuvre d'actions éducatives et de loisirs en faveur de la petite enfance, l'enfance de l'année 2022 et le pilotage nécessaire pour conduire ces actions portant notamment sur :

- L'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi et des vacances scolaires des 3-11 ans
- Le relais petite enfance
- Le lieu d'accueil enfants parents
- Le multiaccueil Les bootchoos à la suite de la halte garderie
- La coordination CTG
- Le pilotage des actions du CSC

Considérant les acomptes versés au titre de l'année 2022 sur les différentes actions portées à la convention

Sur proposition du Bureau communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**
- D'attribuer une subvention globale de 148 949 € au titre de l'année 2022 au Centre socioculturel Les Unis Vers en Val de Gâtine relative aux actions indiquées ci-dessus
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2023 - article 65748-084

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 18/04/2023
Publié le 20/04/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU